



Acquisition de la nationalité française par filiation maternelle

Par **diamomo**, le **28/02/2016** à **13:53**

Bonjour chers tous,

Je voudrais savoir si je peux avoir la nationalité française par filiation?

Ma mère ayant eu la nationalité française par filiation pendant que j'étais majeur. Le service de nationalité me refuse la nationalité française pour cause de majorité au moment de l'attribution du CNF à ma mère et en absence de reconnaissance formelle durant ma minorité. Mes parents se sont mariés lorsque j'étais majeur. Existe-il une possibilité pour que j'ai la nationalité française?

Merci d'avance pour vos contributions.

Cdt

Par **youris**, le **28/02/2016** à **18:41**

bonjour,

comme vous étiez majeur quand votre mère a obtenu la nationalité française, vous ne pouvez obtenir la nationalité française par filiation maternelle comme il vous a été répondu.

vous pouvez obtenir la nationalité française si vous remplissez les conditions indiquées dans ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>

salutations